

## COMPTE-RENDU



### RÉUNION DU 17 FÉVRIER 2021

#### Présents :

M. Yves TERLAT  
M. Albert DANCOISNE  
Mme Angèle DUPAYAGE  
M. Pascal FROISSART  
Mme Astrid BEAUCOURT  
M. Marcel GAPENNE  
M. Jean-Claude  
HOFFMANN  
Mme Martine DEMEYERE  
Mme Sonia PRIEM  
M. Dominique LABALETTE  
Mme Arlette SOLTYS  
Mme Adélaïde DELATTRE  
M. Tony DEDOURGE  
Mme Louissette TAILLEZ  
M. Pascal CAMPEL  
M. David KUSNIREK  
Mme Arlette CORTES  
M. Philippe SEWERYN  
M. Yves BOURSIER

#### Excusés :

Mme Michèle MOREN  
(Pouvoir à Dominique  
LABALETTE)  
M. Alexandre DERISBOURG  
(Pouvoir à Pascal FROISSART)  
M. Philippe THUMEREL  
(Pouvoir à Pascal FROISSART)  
Mme Sandrine DELPIERRE  
(Pouvoir à Angèle DUPAYAGE)  
Mme Béatrice HONORE  
Mme Chantal CHRISTMANN  
M. Didier ROBIDET (pouvoir  
à Yves TERLAT)  
M. Claude DRUELLE  
(pouvoir à Albert DANCOISNE)

En raison de la crise sanitaire, la réunion de Conseil municipal a été délocalisée dans la salle des fêtes et toutes les dispositions visant à respecter la distanciation et la sécurité des personnes présentes ont été respectées.

M. Tony DEDOURGE est désigné en qualité de secrétaire de séance et fait l'appel.

M. le Président propose à l'assemblée d'observer une minute de silence à la mémoire de Mesdames Hélène ANSART et Josiane BRIMEUX anciennes élues de la Commune décédées tout récemment.

En préambule de cette réunion, le groupement d'architectes mandaté pour travailler sur la salle de sports, représenté ce jour par M. Michel GUEDES, réalise une présentation architecturale et technique du projet. M. le Maire a rappelé qu'il s'agirait d'un bâtiment ambitieux car il serait répertorié « à énergie positive » et que le coût de la construction est évalué à 3,4 millions HT. M. GUEDES a présenté une vidéo de la future construction et donné les caractéristiques essentielles du bâtiment : configuration des lieux, matériaux utilisés tels le bois d'essence locale, panneaux photovoltaïques, géothermie, etc. M. le Maire a détaillé les différentes possibilités de subvention et a affirmé que les travaux ne seraient lancés qu'à l'issue de la confirmation de l'octroi des subventions.

M. le Maire propose d'adopter le compte rendu de la réunion de conseil du 16.12.20. *M. CAMPEL sollicite une rectification sur le point 5 (acquisition d'un terrain au CCAS). M. le Maire lui rappelle que c'est le conseil municipal qui valide la rédaction du procès-verbal.* Il est décidé à la majorité de conserver le compte rendu en l'état. *M. CAMPEL précise que son groupe ne signera pas le registre des délibérations.*  
Vote contre : 6 Absention : 0 Vote pour : 19

De cette réunion sont extraits les points principaux qui ont été abordés :

#### 1. Débat d'orientations budgétaires

Mme BEAUCOURT rappelle les principaux enjeux du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) :

- Un excédent de fonctionnement prévisible dû à la gestion rigoureuse et à l'annulation de quelques activités (471 380€),
- Un résultat d'investissement négatif (-30 774€) compensé par l'excédent de fonctionnement,
- La volonté de maintenir le taux des taxes communales malgré la faible progression des recettes. Certes, les dotations augmentent mais celles de l'Etat reculent depuis 2014,
- Une nette diminution des dépenses de fonctionnement (-17% sur les charges à caractère général),
- La maîtrise des charges de personnels, elles demeurent à hauteur de 60% des dépenses,
- Amélioration de la dette avec un emprunt clôturé en 2020 et un qui s'achèvera en 2024,
- La capacité de désendettement de la commune très inférieure au seuil d'alerte,

Le ROB doit être situé dans son contexte : la vision de projets communaux, qui, engendreraient un investissement de 7 500 000 € en fonction des moyens communaux (poursuite des chantiers pour l'accessibilité, rénovation énergétique de Curie, classes de Pantigny, restaurant intergénérationnel, éclairage public, projet Arc Nord de cheminement doux et poursuite des études pour la future salle de sport).

Pour 2021 la ligne de crédit d'investissement est présentée à un montant maximum qui devra être revu à la baisse.

Le ROB présenté par Mme BEAUCOURT a donné lieu aux observations suivantes :

M. le Maire précise que l'ensemble des projets repris dans le ROB ne signifie pas que tous seront entrepris en 2021. Il rappelle aussi que les dernières constructions, les futurs projets d'aménagement (quartier de l'Idéal, du Bois des mottes) devraient produire des recettes supplémentaires en termes d'impôts locaux. Il dénonce que la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'Etat est une véritable catastrophe depuis 2014.

M. KUSNIREK acquiesce mais évoque aussi la nécessité de réaménager les écoles, prévoir des classes supplémentaires. M. le Maire objecte qu'il y a quelques années la population était recensée à plus de 5 000 habitants, les infrastructures sont déjà existantes. Il concède effectivement que la rénovation de l'école Curie (accessibilité et énergétique) et des deux préfabriqués de l'école Pantigny sont à prévoir.

Mme DUPAYAGE déplore que la loi sur l'accessibilité promulguée en 2005 n'ait jamais été suivie d'effet sur la commune. En 2014, rien n'avait été entrepris sur l'accessibilité des bâtiments communaux, ce qui a grevé chaque année les budgets. Elle rappelle qu'il a fallu remplacer les portes des écoles non accessibles aux handicapés alors qu'elles venaient d'être récemment posées. M. KUSNIREK justifie cet état de fait par le manque de moyens financiers et la restructuration de la cité Leclerc nécessaire à l'époque.

M. KUSNIREK déplore la somme de 500 000 € débloquée par la commune pour casser la convention avec Territoires 62 dans le cadre de la ZAC du Bois des Mottes. M. le Maire lui rappelle que les termes de la convention signée en 2005 par l'ancienne municipalité étaient d'1,2 millions d'euros, somme qui après d'âpres négociations, a été ramenée à 500 000 €. Il rappelle aussi que la convention n'a pas été cassée par la commune mais qu'elle était à expiration et non renouvelable.

M. SEWERYN intervient en mentionnant les différents débats d'orientation budgétaire passés et relève chaque année les mêmes projets à savoir l'ascenseur de l'école Curie. M. le Maire confirme qu'il convient de lister les investissements nécessaires dans un ROB, ce qui ne signifie pas réaliser tous les investissements la même année : la commune ne peut investir plus qu'elle n'en a les moyens. La planification se fait en fonction des priorités dégagées et des fonds disponibles. M. le Maire rectifie une erreur sur le ROB en précisant qu'investir 7 millions d'euros sur le mandat ne sera pas possible. Il rappelle aussi qu'il est nécessaire de dégager de l'autofinancement pour pouvoir emprunter.

M. SEWERYN demande si l'on est en capacité de lancer les travaux. M. le Maire lui répond que la rénovation énergétique de l'école est différée car la CALL vient de lancer un programme de soutien pour la rénovation énergétique des bâtiments et il serait dommage de se priver des subventions supplémentaires possibles.

M. SEWERYN précise qu'il est favorable à la construction d'un restaurant intergénérationnel.

Mme DUPAYAGE reprend la parole en rappelant aussi les coûts importants liés aux travaux en lien avec l'Agenda d'accessibilité programmée entrepris depuis 2014 tout en rappelant l'échéance fixée à 2023. M. SEWERYN met en doute ce qui a été réalisé sur la Commune en matière d'accessibilité depuis 6 ans.

M. CAMPEL souhaite connaître la date de mobilisation des fonds pour la salle de sport. M. le Maire explique qu'elle ne sera connue que lorsque la réponse des financeurs sera officielle. Pour cela, il est nécessaire de disposer des documents de consultation des entreprises. Par exemple, pour la Région, les DCE sont à produire pour fin août. Le Département a déjà fait savoir qu'il accompagnait le projet à hauteur de 50 000 € sur le City Stade et 350 000 € sur la salle de sports. Un nouveau dossier sera déposé auprès de l'Agence Nationale du sport pour une réponse attendue en octobre. Enfin, au niveau de l'Etat, malgré le plan de relance annoncé, aucun montant d'aide n'est à ce jour annoncé. M. le Maire signale qu'un budget supplémentaire sera donc nécessaire en cours d'année. Il annonce aussi que par conséquent, l'emprunt de la Ville ne peut pour l'instant être bouclé mais que des contacts sont en cours. Le Conseil municipal sera obligatoirement consulté au vu du montant de cet emprunt.

Mme TAILLEZ sollicite une explication sur le projet Arc Nord, faisant remarquer l'importance des coûts annoncés. M. DANCOISNE explique le projet de la chaîne des Parcs et le lien qui sera créé entre les cavaliers, les voies vertes, les terrils et le marais. M. le Maire se veut rassurant en précisant que des fonds européens seront recherchés sur ce projet, le reste à charge de la commune pouvant être de 10 %.

M. CAMPEL trouverait intéressant que lui soit communiqué le ratio dette/habitant. Il lui est répondu que cela figurera dans le projet de budget qui sera présenté au prochain conseil municipal.

Pour conclure ce débat, le conseil municipal, prend acte à l'unanimité du débat sur le rapport d'orientation budgétaire et de la mise à disposition du Rapport d'orientation budgétaire.

## 2. Renouvellement de l'adhésion à l'association Droit de cité

M. FROISSART informe que l'adhésion à l'association Droit de Cité permet à la commune de disposer de moyens supplémentaires pour valoriser les activités culturelles et de bénéficier de tarifs préférentiels sur les festivals, concerts, etc.

Le Conseil Municipal, à la majorité, décide de renouveler l'adhésion à l'association Droit de Cité. La dépense estimée à 3 903,30 € sera prélevée à l'article correspondant du budget de l'exercice en cours.

M. CAMPEL demande la communication du bilan de l'année 2020. M. DANCOISNE explique que le festival « Les enchanteurs » a été organisé en février et a remporté un franc succès. En revanche, le festival Tiot Loupiot a dû être annulé en raison de l'épidémie.

M. le Maire affirme qu'un bilan sera joint avec la proposition de budget en avril.

Vote contre : 0 Abstention : 6 Vote pour : 19

### 3, 4, 5, 6, 7, 8. Adhésion au groupement de commandes de la CALL et mutualisation des services

Conformément à la délibération de la commune en date du 22 septembre 2016 adoptant le schéma de mutualisation proposé par la CALL, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adhérer aux groupements de commandes et mutualisations suivants :

- portant sur une prestation sur l'archivage papier et numérique. *M. CAMPEL souhaite connaître si cette adhésion aura un impact sur la formation du personnel. Réponse lui est faite que dans un premier temps, il ne s'agit que d'une prestation de services sollicitée par la CALL auprès d'un prestataire privé.*
- portant sur l'entretien et la maintenance des équipements de sécurité incendie. *Sur demande de M. Campel, M. le Maire précise qu'il s'agit des équipements de sécurité dans tous les bâtiments communaux.*
- portant sur les contrôles, vérifications périodiques et diagnostics de divers équipements et installations
- portant sur le dispositif ACCEO permettant la transcription instantanée de la parole, la visio-interprétation en langues de signes et le visio-codage en langue française parlée complété sur un site internet.
- portant sur les achats de masques ou « grand public » et de solution hydroalcoolique. La crise sanitaire empêchant la tenue des conseils municipaux et communautaire, il a été décidé qu'une convention de groupement de commandes serait constituée dès que les conditions sanitaires seraient réunies.
- Portant sur la publication des documents d'urbanisme sur le Géoportail National de l'Urbanisme, avec pour objectif l'accompagnement des communes de l'Agglomération dans la dématérialisation et la normalisation aux formats en vigueur de l'ensemble des pièces à déposer sur le Géoportail. *M. BOURSIER a fait la remarque que Géoportail n'est pas le portail le plus précis en la matière.*

### 9, 10. Convention avec l'association "Gamins Exceptionnels" et demande de subvention à la CAF-Fonds publics et Territoire-Annay dit Cap

Le conseil municipal sollicite à l'unanimité une subvention pour le projet "Annay dit Cap" auprès de la Caisse d'Allocations Familiales d'Arras. Ce projet vise l'accueil des enfants en situation de handicap, chez les assistantes maternelles. Pour le mettre en oeuvre le Conseil Municipal autorise à l'unanimité la signature d'une convention de partenariat avec l'association Gamins Exceptionnels. Cela permettra de bénéficier de conseils, d'outils personnalisés, et de la mise en place de temps d'accompagnement personnalisé nécessaires à des projets d'inclusion sur le centre Danièle Bergerand.

### 11. Cession de terrain allée des alouettes

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder à la cession à M.DEMAREY, d'un terrain communal cadastré Section AL 702 d'une contenance de 75 mètres carrés. *M. KUSNIREK propose d'accorder un abattement de 10 % sur le prix proposé.* Le Conseil Municipal n'accède pas à sa demande, qui est contraire à la règle appliquée dans ces conditions d'acquisition des ex-parts de marais.

### 12. Acquisition de biens sans maître

Désormais, les biens agricoles sans maître appartiennent aux communes sur le territoire où ils se situent. Le Conseil municipal décide à l'unanimité (Mme DUPAYAGE n'a pas participé au vote) :

- L'acquisition à titre gratuit par la ville d'Annay-sous-Lens, des terrains cadastrés Section AK 106 et AK 128, sans maître revenant de plein droit à la commune.
- La cession à la Société Nexity Foncier Conseil, sous réserve de la conformité de l'évaluation du Service des Domaines et dans le respect du protocole d'accord tripartite signé avec l'aménageur et les propriétaires terriens en date du 13 mars 2019.

### 13. Prime Covid

Il a été décidé à l'unanimité d'instituer une prime exceptionnelle destinée à reconnaître les efforts qui ont été fournis par les agents communaux ayant exercé leurs fonctions en présentiel pendant la 1ère période de confinement liée à l'état d'urgence sanitaire. *M. le Maire précise que cette prime sera prélevée sur le budget communal 2021 et rappelle qu'aucune compensation de l'Etat n'a été ou ne sera perçue pour l'accorder. Sur demande de M. CAMPEL, il lui est indiqué que 51 agents communaux pourraient être concernés par cette prime.*

### Points divers : Eclairage public

Depuis le 28 décembre 2020, en raison de l'instauration du couvre-feu, l'éclairage public a été coupé dans la majeure partie de la commune (sauf lotissements non rétrocedés et route départementale 917), de 22h à 5h du matin. *Le groupe « l'esprit village au cœur » déplore le manque de communication à ce sujet et évoque le sentiment d'insécurité qui se développe chez certains. Les personnes postées professionnellement évoquent également des difficultés sur le trajet du travail. M. le Maire justifie cela par les bienfaits sur le développement durable et la biodiversité (pollution visuelle, consommation d'énergie, etc.). Il précise que les études statistiques nationales ne relèvent pas d'aggravation de la délinquance lors de ces coupures la nuit.*

*Il est proposé de continuer l'expérimentation tant que le couvre-feu est toujours en vigueur et de dresser un bilan ensuite*

### Divers :

*M. CAMPEL questionne sur une décision prise en vertu des délégations accordées au Maire, concernant les prestations liées aux diagnostics amiante. M. le Maire lui précise qu'il s'agit de diagnostics dans les écoles, ce qui représente une obligation légale.*

La séance est levée à dix-neuf heures trente minutes.

La commune ne prévoit pas d'augmentation des taux des impôts directs locaux pour l'année 2021 malgré de nettes dégradations des dotations de l'état. Cependant la dotation globale de fonctionnement (DGF) devrait rester stable en 2021. La commune ne dispose d'aucune marge de manœuvre sur la DGF.

Les dépenses de personnel devraient rester stables en 2021. La situation de la dette continue de s'améliorer.

En tenant compte des projets d'investissement en cours et à venir, ce sont plus de 7,5 millions d'euros qui seront engagés en faveur des travaux de rénovation et de mise en accessibilité des bâtiments publics, rénovation de l'éclairage public, bâtiment pour la restauration intergénérationnelle et enfin la construction d'une salle de sport. La commune voit au-delà de son mandat.

Il est tout de même à noter un coût non négligeable pour la remise aux normes des accès PMR, que les élus de 2002 à 2014 auraient dû engager, en effet la loi 2005-102 relative à l'accessibilité des établissements recevant du public pose obligation de mise en accessibilité avant le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Ces mêmes élus qui sont dans la présente opposition ont maintenant le culot de dire en conseil municipal que la mairie devrait mettre la priorité sur ces travaux ! C'est bien ce qui est prévu et notre retard est dû au fait qu'il fallait d'abord absorber le déficit financier catastrophique de la convention du bois des mottes signée par l'ancienne municipalité

Ces projets sont importants mais ne seront réalisés qu'en maîtrisant tous les financements, mais Annay se veut être une petite commune ambitieuse et pertinente dans ses choix pour le bien de la majorité des Annaysiens.

Le projet de la salle de sport voit doucement le jour avec le démarrage des fouilles archéologiques (qui confirme des traces de présences humaines) et par des forages à 120ml de profondeur pour étudier la faisabilité d'un chauffage par la géothermie, les premiers retours sont optimistes.

Une expérimentation de coupure de l'éclairage public la nuit est en cours, les horaires seront sûrement à adapter, mais on y puisera une source d'économie d'énergie non négligeable tout en supprimant la pollution lumineuse nocturne

Yves Terlat, Michèle Moren, Albert Dancoisne, Angèle Dupayage, Tony Dedourge, Astrid Beaucourt, Alexandre Derisbourg, Martine Demeyère, Pascal Froissart, Chantal Christmann, Philippe Thumerel, Arlette Soltys, Marcel Gapenne, Béatrice Honoré, Jean-Claude Hoffmann, Sonia Priem, Claude Druelle, Adélaïde Delattre, Didier Robidet, Sandrine Delpierre, Dominique Labalette, Michèle Ecaillet, Daniel Mattéi, Magalie Descamps, Jackie Francke, Cathy Marin, Marc Planchon, Evelyne Chapelle, Albert Demarey et toute l'équipe de l'Union Annaysienne.

**Groupe de l'Union Annaysienne**

## ANNAY VERS L'AN 2026 .... ?

Vu du document d'orientation budgétaire 2021, les promesses de construction sur Annay seront en hausse constante. Si l'on en croit celui-ci, cette mandature 2020-2026 sera celle du renouveau avec un catalogue digne de communes comme Lens, Liévin voire Harnes! Ces 6 prochaines années verront à minima plus de 7,5 millions € engagés pour rattraper plusieurs dizaines d'années de retard selon la majorité. Comment ? Le document n'est guère finalisé à ce jour pour le dire. Mais en regardant les éléments prospectifs produits, on peut déjà dire que 2021 ressemblera à 2014-2020. Pour rappel : qu'est devenu l'agenda d'accessibilité programmé pour les bâtiments communaux établi en 2016 ? Quand verrons-nous l'ascenseur de l'école Péri-Curie fonctionner, prévu pour 2017 ? Où en sont les travaux de mise en conformité de la Mairie en 2020 ? Arrêtons-en-là l'énumération... Simplement pour dire que la nécessité est ailleurs que dans l'édification d'une salle des sports ! L'urgence est à la mise aux normes des bâtiments communaux et des écoles pour les personnes handicapés, à la création de logements sociaux pour les personnes âgées, à la construction d'une vraie restauration scolaire et de proposer un repas à 1€ pour tous les enfants, Quant à l'étang abandonné depuis 6 ans, rien n'est prévu ! Pour tout cela nous sommes opposés à l'annonce de projets empilés les uns sur les autres sans validation des subventions estimées, de crédits accordés par les banques et donc de faisabilité. La seule certitude reste la vente de terrains.

Arlette CORTES Louissette TAILLEZ Yves BOURSIER Pascal CAMPEL David KUSNIREK Philippe SEWERYN

**Groupe Rassemblement pour l'Avenir**